



**PRÉFET  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau de la politique territoriale de l'eau

**Direction  
départementale des territoires**

Clermont-Ferrand, le 23 mai 2024

## **Participation du public**

### **Synthèse des observations**

Demande de déclaration d'intérêt général de travaux de renaturation du Miodet à Saint-Dier-d'Auvergne et d'effacement partiel du plan d'eau des Etivaux à Saint-Victor-Montvianeix, sur le bassin versant de la Dore, déposé en décembre 2023, et porté par le syndicat mixte du parc naturel régional du Livradois-Forez, grand cycle de l'eau et à réaliser dans le cadre du contrat territorial de la Dore (2023 – 2025).

La participation du public prévue conformément à l'article L. 120 - I et II du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public, défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, relative à la demande de déclaration d'intérêt général 2021 de travaux sur le bassin versant de la Dore, a eu lieu du 5 avril 2024 au 29 avril 2024 (25 jours) sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme.

A l'issue de cette consultation, aucun avis n'a été reçu à la direction départementale des territoires (DDT), service eau, environnement et forêt. Après la consultation du Président de la formation Grand cycle de l'eau du syndicat mixte du parc naturel régional du Livradois-Forez pour avis sur le projet d'arrêté inter-préfectoral et le recueil de son avis, le document a été proposé à la signature du Préfet du Puy-de-Dôme.

En application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, la présente note synthétique doit être rendue publique sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme, pendant une durée minimale de trois mois.

Pour le directeur départemental des territoires

et par délégation,

La chef du service eau, environnement et forêt

Mireille FAUCON